Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 058-265801944-20260910-DEL10092026_07-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du 10 septembre 2026*

**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**
**Effectif légal : 7**
**Procuration : 2**

**Présents (10) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal délégué
Léa Frébault, Conseillère Municipale déléguée
Johanna Buchter, Conseillère Municipale
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice,
Michèle Roy, Administratrice,
Nathalie Gemza, Administratrice
Jacqueline Pasin, Administratrice,
Jean-Luc Brun, Administrateur,

**Excusés (3) :**

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer
Gérard Ferrand, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin
Jacques Ballout, Conseiller Municipal délégué

**DEL10092026-07**

## TRANSFORMATION D'UN POSTE DE CHARGE DE VEILLE SOCIALE SENIORS EN POSTE DE TRAVAILLEUR SOCIAL VEILLE SOCIALE SENIORS AU POLE SOLIDARITES-INSERTION

***Exposé,***

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération DEL16102025-02 du 16 décembre 2025, portant sur la dernière actualisation du tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 03 septembre 2026,

Considérant qu'actuellement, la mission de Veille Sociale Séniors est assurée par 3 Chargées de Veille Sociale Séniors pour l'équivalent de 2,5 ETP dont un agent en arrêt maladie depuis le 10 mars 2026 et en retraite à partir du 01/01/2027,

Considérant que plusieurs demandes d'interventions sociales peuvent ressortir avec des problématiques sociales voir psychiatriques qui peuvent mettre en difficulté les Chargées de Veille Sociale Séniors en raison de la responsabilité que cela engage notamment pour délimiter leurs interventions aux domiciles des personnes âgées, coordonner les actions avec d'autres partenaires du champ médico-social ou encore engager des démarches de mise sous protection judiciaire,

Considérant qu'il ressort d'un besoin d'intervention sociale sur le public pris en charge par le Pôle Maintien à Domicile pour le Service Infirmier de Soins A Domicile (SSIAD) et le Service de Portage de Repas (SPRD),

Considérant que l'équipe Insertion/RSA est également en situation de tensions et que certaines tâches comme les sollicitations individuelles personnes âgées et la gestion des obsèques des personnes âgées isolées dépourvues de ressources, pourraient être reportés ou partagés avec ce poste de Travailleur Social Solidarités Séniors,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'approuver la modification d'un poste de Chargé de Veille Sociale Séniors en poste de Travailleur Social Solidarités Séniors du Pôle Solidarités-Insertion à compter de janvier 2027,

– D'intégrer ce poste au tableau des emplois,

- D'autoriser le Président à :

  - Pourvoir cet emploi par un agent non titulaire, si le recrutement ne peut s'effectuer dans les conditions statutaires, telles que définies dans la délibération correspondante,

  - Signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 2 procurations).

**La Vice-Présidente,**
**Martine Mazoyer**